



Mairie de MOLIETS ET MAÂ
Place de l'Hôtel de ville - 40660 MOLIETS ET MAÂ
Tél. : 05.58.48.50.13 - Fax : 05.58.48.55.71
E-mail : mairie-de-moliets@wanadoo.fr
www.mairie-de-moliets.fr

Compte rendu du Conseil Municipal **Du 06 septembre 2017**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 06 septembre 2017 à 19h00, sous la présidence de Madame Aline MARCHAND, Maire de MOLIETS ET MAÂ.

Présents : Mme MARCHAND Aline – M. LABORDE Patrick – Mme CAMIADE Sabrina – M. GUILLAMET François – Mme CAPDEVIELLE Stéphanie - Mme CANCOUËT Anne-Marie – M. CHAMPEAU Daniel – M. ALLIOT Philippe – Mme VERDIER-SLAWINSKI Corinne – M. DUPOUY Jean-Louis – Mme MOISDON Emmanuelle – Mme MULTEAU Mireille - Mme FAYE Chantal – M. LAGARDERE Christophe

Absents excusés : M. VIDAL Régis, procuration à Mme MARCHAND Aline

Secrétaire de séance : Madame CAMIADE Sabrina



1. COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 JUIN 2017

Pas de remarque particulière.

- Ce compte-rendu est adopté par 12 voix pour et 3 abstentions (Mmes MULTEAU, FAYE et VERDIER-SLAWINSKI).

2. PROLONGATION SURVEILLANCE PLAGE ET AVENANTS AUX CONTRATS DES MNS

Rappelons que l'ouverture de la grande plage est prévue initialement jusqu'au 17 septembre. Compte tenu du taux de remplissage dans les hébergements, il est proposé une prolongation d'ouverture jusqu'au 24 septembre avec 8 MNS qui resteraient en contrat jusqu'au 25 septembre car il est compté un jour supplémentaire pour le rangement et nettoyage du poste.

- Adopté par 15 voix pour.

3. CONGRES DES MAIRES

Le congrès se déroulera du 21 au 23 novembre 2017. Le déplacement est limité à 3 places car le coût est de 615€ par personne. Madame Le Maire sera accompagnée de 2 autres personnes à définir en fonction des disponibilités de chacun. Les inscriptions devront être faites au plus tard le 15 septembre. Une partie est prise en charge par l'association des Maires.

- Adopté par 13 voix pour et 2 abstentions (M. LAGARDERE et Mme MULTEAU).

4. MODIFICATION HORAIRES OUVERTURE SECRETARIAT DE MAIRIE (fermeture le mardi après-midi)

Suite à l'expérimentation de la fermeture de la Mairie le mardi après-midi à l'accueil physique et téléphonique, il est proposé de maintenir cette période de fermeture qui est nécessaire au travail administratif.

- Adopté par 15 voix pour.

5. REMBOURSEMENT FACTURATION TELEALARME

Suite au transfert de compétence du CCAS au conseil municipal, ce dernier doit demander aux personnes concernées le remboursement de sa surveillance par téléalarme en fonction des revenus de chacun. Le plafond étant fixé à 2100€ pour un couple et 1200€ pour une personne seule (montant mensuel avant abattement). Le remboursement s'élèvera à maximum 120€ par personne.

Suite à la demande de complément d'information de Mme Chantal FAYE, il est précisé que la Mairie prend en charge la facture globale du prestataire et le conseil municipal demande ensuite aux particuliers le remboursement.

- Adopté par 15 voix pour.

6. CRÉATION CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE

Il s'agit de permettre la création d'un nouveau poste d'adjoint technique en CDD de maximum 12 mois au 1^{er} échelon à compter du 1^{er} octobre 2017.

Mme Mireille MULTEAU demande si ce nouveau poste remplacera celui d'un agent partant en retraite. Il est répondu que ce sera un nouveau poste et que l'autre restera par la suite vacant.

- Adopté par 13 voix pour et 2 abstentions (Mmes MULTEAU et VERDIER-SLAWINSKI)

7. ADOPTION RAPPORT PRIX ET QUALITÉ SERVICE PUBLIC EAU POTABLE 2016

Patrick LABORDE présente les principaux points concernant le fonctionnement de notre service d'eau potable.

Nombre d'abonnés : 2257

Volume facturé : 336 070 m3

Prix d'un m3 d'eau potable y compris redevances de l'Agence de l'Eau et TVA sur la base d'une consommation annuelle de 120 m3 : 1.64€

Qualité : taux de conformité bactériologique et physico-chimique : 100%

Rendement du réseau : 91.4%

- Adopté par 15 voix pour.

8. ADOPTION RAPPORT PRIX ET QUALITÉ SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT 2016

Patrick LABORDE présente les principaux points concernant le fonctionnement de notre service d'assainissement collectif.

Volume facturé : 311 468 m3

Prix d'un m3 d'eau potable y compris redevances de l'Agence de l'Eau et TVA sur la base d'une consommation annuelle de 120 m3 : 1.95€

Qualité : taux de conformité STEP : 93%

Cette situation appelle deux commentaires :

- Compte tenu du taux de raccordement important sur la commune, la différence entre la consommation en eau potable et la consommation en assainissement paraît trop importante.

La SAUR a donc mené des inspections... Dans ce cadre-là, lors d'un contrôle au camping les Cigales, la SAUR a mis en évidence le raccordement d'un bloc sanitaire au réseau incendie branché sur le réseau d'eau potable. Ainsi, 5402 m3 (sur 2 années) n'ont pas été facturés en assainissement. La SAUR a donc émis une facture de 6554.14€ TTC

La commune souhaite que ces contrôles soient effectués sur d'autres sites.

Jean-Louis DUPOUY intervient pour dénoncer ce comportement.

Patrick LABORDE précise qu'il faut surveiller aussi l'utilisation des eaux pluviales ou de forage (toilettes) pour éviter des pollutions de notre réseau public par une eau non potable. Les conséquences sanitaires pourraient être importantes.

- Suite à des dysfonctionnements de la STEP durant les étés 2014, 2015 et 2016 sans prise en compte des avertissements de la DDTM, la Police de l'Eau a déclaré la station d'épuration non conforme.

- C'est pourquoi, la mairie a engagé des travaux en urgence au printemps, a demandé à la SAUR de trouver des solutions rapidement. Des expertises ont eu lieu en mars et avril. Suite à ces travaux, aux modifications d'exploitation et grâce à la très forte implication des deux agents de la SAUR, la station a bien fonctionné en période de très forte pointe.

- Adopté par 13 voix pour et 2 abstentions (M. LAGARDERE et Mme MULTEAU).

9. AVENANT AU CONTRAT DE DÉLÉGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE DISTRIBUTION EAU POTABLE

Il s'agit d'intégrer dans le règlement du service d'eau potable la décision prise concernant la mise en place des unités de logement.

- Adopté par 13 voix pour et 2 abstentions (M. LAGARDERE et Mme MULTEAU).

10. AVENANT AU CONTRAT DE DÉLÉGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Il s'agit d'intégrer dans le règlement du service d'assainissement collectif la décision prise concernant la mise en place des unités de logement.

- Adopté par 13 voix pour et 2 abstentions (M. LAGARDERE et Mme MULTEAU).

11. CRÉATION D'UNE NOUVELLE EMPRISE DU CHEMIN RURAL « D'AZUR à MAÂ »

Dans le cadre de ce projet (vers Meniquet), il s'agit d'accepter la création d'une nouvelle emprise du chemin rural d'Azur à Maâ et d'autoriser Madame Le Maire à signer les actes d'acquisition de la nouvelle emprise du chemin rural sur les propriétés BEDEREDE, LACOSTE et DESCHAUD, ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire comme suit :

- Portion de chemin rural cédée par l'indivision BEDEREDE et ayant droits à la commune (Parcelle AS 183, d'une superficie de 3a 51 ca)
- Portion de chemin rural cédée par l'indivision LACOSTE et ayant droits à la commune (Parcelle AS 181, d'une superficie de 2a 88 ca)
- Portion de chemin rural cédée par M. et Mme DESCHAUD à la commune (Parcelle AS 187, d'une superficie de 59 ca)
 - Adopté par 15 voix

12. ALIÉNATION PARTIELLE ASSIETTE DU CHEMIN RURAL « D'AZUR à MAÂ »

Il s'agit d'autoriser Madame Le Maire à signer les actes d'aliénation ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire, comme suit :

- Portion de chemin rural aliénée : Parcelle AS 188, d'une superficie de 3 à 66 ca au profit de l'indivision BEDEREDE, et ayants droits
- Portion de chemin rural aliénée : Parcelle AS 189, au profit de l'indivision LACOSTE et ayants droits
 - Adopté par 15 voix

13. ETAT D'ASSIETTE COUPE DE BOIS 2018

L'ONF propose pour l'année 2018 les coupes suivantes :

Lot coupes rases

- Parcelle 20 partie pour une surface de 6 ha 20 a

Lot de coupes d'amélioration

- Parcelle 4 pour une surface de 6 ha 75 a (4^{ème} éclaircie)
- Parcelle 12 pour une surface de 8 ha 37 a (3^{ème} éclaircie)
- Parcelle 41 pour une surface de 4 ha 28 a (3^{ème} éclaircie)
- Parcelle 47 E pour une surface de 1 ha 96 a (éclaircies diverses)
- Parcelle 53 B pour une surface de 4 ha 16 a (éclaircies diverses)
- Parcelle 54 A pour une surface de 6 ha 74 a (3^{ème} éclaircie)
- Parcelle 54 B pour une surface de 6 ha 26 a (3^{ème} éclaircie)
 - Adopté par 14 voix pour et une abstention (Mme MULTEAU)

14. VENTE TERRAIN DE MAA (régularisation vente à M. et Mme BARAZZONI)

Selon le nouveau document d'arpentage et après extraction de la parcelle où se trouve le transformateur, la superficie du terrain passe de 1692m² à 1649m². La commune propose donc à M. et Mme Barazzoni d'acheter ce terrain pour le prix de 156 000€ (au lieu de 160 000€)

- Adopté par 15 voix pour.

15. VENTE PARCELLE LOTISSEMENT LE PIGNADA (régularisation vente à M. et Mme LAILLOU)

Selon le nouveau document d'arpentage, le terrain fait état d'une surface de 11m². Le montant étant fixé à 45€ du m², le montant de cette parcelle est donc fixé à 495€.

- Adopté par 13 voix pour, 1 voix contre (Mme MULTEAU) et 1 abstention (Mme VERDIER-SLAWINSKI)

16. DEROGATION OUVERTURE DOMINICALE U EXPRESS SAISON 2018

Madame GUILHEMJOUAN a demandé l'autorisation d'ouvrir le U express 5 dimanches durant la saison été 2018 entre le 15 juillet et le 12 août.

Contrairement à l'an dernier où elle demandait 6 dimanches, l'avis de la Communauté de Communes n'est pas nécessaire. Cependant, l'avis du conseil municipal s'impose.

- Adopté par 14 voix pour et 1 voix contre (M. LAGARDERE)

17. MODIFICATION DU TRACÉ DE RANDONNÉE N°16-3 AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET RANDONNÉE

Il s'agit de faire ajouter la parcelle section AX n°49, située près de la fontaine Notre-Dame, aux circuits de randonnées compte tenu de certains changements suite aux travaux de quartier. Cette information sera ensuite transmise au service gestion des itinéraires départementaux.

- Adopté par 15 voix pour

18. CONVENTION SERVITUDES ENEDIS

Il s'agit d'autoriser Madame Le Maire à signer l'acte authentique qui servira à la régularisation de la convention de servitudes signée en 2014 avec ENEDIS, anciennement ERDF, sur la parcelle BH 80, pour le passage d'une canalisation souterraine.

- Adopté par 15 voix pour

19. IMPLANTATION POSTE TIR AU SOL

Il a été demandé au conseil municipal la possibilité d'implanter un poste de tir au sol pour des chasseurs sur une parcelle de la commune. Cette parcelle est la BM12 qui se trouve dans une zone espace naturel sensible, soit une zone protégée.

- Refusé par 11 voix et 4 abstentions (Mme MARCHAND, M. VIDAL, M. LABORDE, M. DUPOUY)

20. PACTE FINANCIER ET FISCAL SOLIDAIRE DE MACS

MACS devient solidaire des collectivités en difficulté financière (suivant critères définis).

MACS redistribuera une partie des taxes perçues sur les nouvelles entreprises implantées sur le territoire à partir du 1^{er} janvier 2018.

- Adopté par 13 voix pour et 2 abstentions (Mmes FAYE et MOISDON)

21. CONTRIBUTION POUR ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL « LANDES FONCIER »

Il s'agit d'autoriser Madame Le Maire à signer la convention pour « LANDES FONCIER » qui s'élève à 2372€ contre 2413€ en 2016.

- Adopté par 15 voix pour

22. CONVENTION AVEC MACS POUR LA RÉALISATION DE LA SIGNALÉTIQUE COMMUNE AUX ZAE DE MACS

Suite au transfert de compétence des ZAE à MACS, il s'agit d'autoriser Madame Le Maire à signer la convention avec MACS pour régler une participation de la signalétique ZAE. Chaque ZAE sera équipée d'un totem d'accueil qui marquera l'entrée de la zone, un relais information service pour situer l'ensemble des entreprises et un mobilier d'adressage à l'intérieur de la zone.

Montant global de la signalétique : 6700€ - Part communale : 3350€

- Adopté par 15 voix

23. GRATUITÉ STATIONNEMENT POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES

La précédente délibération a été rejetée par MACS car elle prévoyait la gratuité pour le stationnement des véhicules en charge. Or, MACS demande la gratuité totale de stationnement pour ce type de véhicules qu'ils soient en charge ou pas.

- Adopté par 14 voix pour et 1 voix contre (Mme MULTEAU qui souhaiterait que la délibération précise que la gratuité est aussi de mise pour les autres véhicules)

24. MISE A DISPOSITION A MACS D'UNE PARTIE DU BÂTIMENT DE L'OFFICE DU TOURISME

Suite au transfert de compétence de l'office du tourisme à MACS qui a créé l'office de tourisme intercommunal (OTI), il s'agit d'autoriser Madame Le Maire à signer le procès verbal de mise à disposition du bâtiment office du tourisme à l'OTI d'une superficie de 75m² (hall d'accueil, bureaux, stockage et WC)

Suite à cela, un titre de recette sera établi pour les dépenses de fonctionnement.

- Adopté par 15 voix pour

25. PROPOSITIONS DE COMMISSAIRES (1 titulaire et 1 suppléant) POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS DE MACS

Il s'agit d'élire 2 commissaires pour la commission intercommunale des impôts directs de MACS des locaux commerciaux.

Titulaire : Mme Aline MARCHAND

Suppléant : M. Daniel CHAMPEAU

- Adopté par 14 voix pour et 1 abstention (Mme MULTEAU)



QUESTIONS DIVERSES :

- **Monsieur DUPOUY** évoque les places de dépôt forestière qui sont dégradées. Il propose de faire payer les dépôts aux communes avoisinantes car elles ne participent pas à l'entretien. Elles n'avertissent pas non plus des dépôts qu'elles font.
Il est envisagé le fait d'envoyer une circulaire aux communes concernées afin de règlementer ces dépôts.
- **Monsieur LAGARDERE** demande d'éclaircir le projet des espaces verts du Pignada.
 - Il est répondu que pour le moment rien n'est fait. Une réflexion a simplement été menée car certaines parcelles du quartier pourraient être construites ou vendues. Afin de connaître la faisabilité, il faudra un retour du géomètre tout en prenant en compte le transformateur, les accès pompiers... mais si toutefois un projet devait voir le jour, les personnes concernées seraient consultées au préalable.Monsieur LAGARDERE demande qu'un ou deux toilettes sur les 4 à la place rose soient ouverts.
Monsieur LABORDE en profite pour remercier Stéphanie BORG pour son travail de cet été et évoque aussi le fait que les eaux usées soient jetées n'importe où par les camping-caristes ainsi que les déjections canines dans la station.
- **Madame MULTEAU** demande un bilan de la saison.
 - Madame Le Maire répond qu'un bilan plus détaillé sera rendu dans la 2^{ème} quinzaine de septembre car il est envisagé de rencontrer les commerçants par zone ainsi que certaines associations. Toutefois, nous avons constaté :
 - o une bonne fréquentation. Principalement au mois d'août. Les parkings étaient saturés.
 - o Il y a eu des pointes à 22 000 personnes sur la plage centrale. Pas d'accidents majeurs à déplorer sur la plage.
 - o Les nuits ont été agitées avec beaucoup de nuisances sonores venant également de bars.
 - o Du vandalisme comme les panneaux disparus.
- **Madame CAPDEVIELLE** demande s'il y a eu un retour sur les taxes de séjour.
 - Le logiciel arrivé en cours de saison a été bien accueilli de la part les hébergeurs. Certains ont besoin d'explication complémentaire mais une réunion sera programmée afin d'éclaircir ce point. Un bilan sera fait en fin d'année sur le montant perçue.
- **Madame CANCOUËT** évoque certaines plaintes concernant l'accueil de commerçants comme des restaurateurs ou hébergeurs tout confondu. Il est rappelé l'importance de l'accueil que chacun doit réserver à ses clients. Il en va de la réputation de la station.
- **Madame FAYE** demande :
 - o s'il y a des emplois aidés sur la commune.→ La réponse est non

- Quel est le rythme scolaire adopté pour la rentrée 2017
- ➔ 4.5 jours. Il a été proposé en conseil d'école de faire une évaluation des années de TAP afin de prendre une décision pour la rentrée 2018. Cette évaluation sera faite durant le 2^{ème} trimestre scolaire afin d'anticiper la prise de décision.
- Si la limitation de vitesse sur la route de la plage va repasser à 70 km/h
- ➔ La réponse est non, elle restera limitée à 50 km/h

Madame FAYE évoque sa déception quant au fait que le manège et les structures gonflables soient déjà fermés car il y a encore un peu de monde sur la station y compris des enfants. Il pourrait être intéressant de laisser au moins le manège ouvert le week-end jusqu'au 15 septembre.

Madame FAYE évoque également les plots à venir sur les trottoirs devant l'église, la mairie et la poste. Il est précisé qu'ils ont été installés afin de protéger les piétons utilisant les trottoirs et notamment les enfants allant à l'école.

- **Madame VERDIER-SLAWINSKY** annonce qu'il y aura des réunions de quartiers. Ces quartiers sont découpés en 4. Il faudra un référent de quartier et un référent eau dans chaque quartier.

- **Madame Le Maire** revient sur le fait que des réunions avec les commerçants vont être programmées. Ils seront convoqués par quartier : Balise, Goubets, Bastide, Le Bourg afin de travailler sur les problématiques rencontrés par quartier. Suite à ces réunions, un bilan de la saison estivale pourra être dressé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Vu pour être affiché en date du 18 septembre 2017

Le secrétaire de séance

